

Signature le 5 février à l'Unesco de la « Charte d'engagement volontaire des industriels de la construction pour des JOP 2024 durables »

La construction des villages des athlètes et des médias est emblématique de la principale ambition de Paris 2024 : **accueillir des JOP exemplaires en termes de bilan carbone, et symboliser, au-delà des jeux, la ville de demain, héritière de bâtiments construits aujourd'hui, réversibles, sobres, sains, écologiques adaptés aux contraintes climatiques à venir.**

Une large place y sera faite aux matériaux biosourcés dont la principale vertu est leur faible empreinte carbone et leur capacité à stocker le carbone. Le cahier des charges pour le village olympique prévoit ainsi que les immeubles de moins de huit étages seront construits en bois et les immeubles de plus grande hauteur seront réalisés en matériaux mixtes associant le bois. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, tous les acteurs concernés doivent se mobiliser pour édifier des bâtiments performants, dans les délais, tout en répondant à la réglementation en vigueur.

Ainsi, il est indispensable **de favoriser une collaboration technique étroite entre les industriels représentant tous les corps d'état qui interviendront aux côtés des constructeurs bois avec comme objectif de proposer de massifier les solutions en technique courante.** Cette collaboration ne pourra se faire sans l'appui des centres techniques et des principaux acteurs institutionnels engagés dans la réussite des jeux. Au-delà des JOP 2024, **l'enjeu est d'optimiser ces techniques pour qu'elles deviennent compétitives sur le marché.**

C'est l'objectif de la « **Charte d'engagement volontaire des industriels de la construction pour des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 durables** », signée le 5 février dans le cadre du séminaire **Habiter la ville de demain à l'Unesco et du lancement du programme d'actions pour une ville durable par Julien DENORMANDIE, ministre chargé de la ville et du logement, avec :**

Nicolas FERRAND, directeur général de la SOLIDEO, Luc CHARMASSON, président du Comité Stratégique de Filière Bois, Georges-Henri FLORENTIN, président de France Bois 2024, Dominique WEBER, président du CODIFAB et de FBIE, Michel DRUIHLE, président de France Bois Forêt, Frank MATHIS, président d'ADIVBOIS, Etienne CREPON, président du CSTB, Christophe MATHIEU, directeur général du FCBA, Philippe ESTINGOY, directeur général de l'AQC, André LIEBOT, société K Line, Pascal MAGIN, société Arcelor Mittal et Guillaume LATIL, Parex Group.

Extrait de l'allocution de Julien DENORMANDIE : *Parmi le programme d'actions pour une ville durable, j'impose à tous les EPA qui dépendent de moi et qui font de l'aménagement ou de la politique de foncier de construire des bâtiments avec des matériaux qui soient à au moins 50 % du bois ou des matériaux biosourcés. Faire une ville est un acte démocratique et il nous faut mettre en place une dynamique sur ces questions entre élus locaux et citoyens notamment. Pour accélérer la végétalisation, le Gouvernement va investir 20 millions d'euros dans la création de 100 fermes urbaines dans les quartiers prioritaires, avec l'aide de l'ANRU. On lance dès aujourd'hui les appels à projets dans l'objectif de créer des banlieues vertes.*

Extrait du discours de Nicolas FERRAND, directeur général de la SOLIDEO : *Le village olympique et paralympique doit incarner l'excellence française dans le génie civil et urbain pour répondre aux enjeux de la ville de 2050 avec un fort accent mis sur l'innovation, le confort en période de canicule, la restauration des sols morts... Nous visons à réduire de 40 % les émissions de GES et un abattement carbone de 50 % est atteignable, en généralisant le recours au bois en structure pour les bâtiments emblématiques, en particulier pour ceux de moins de 28 m. Un travail important a déjà réalisé avec le CSF Bois, ADIVBOIS et France Bois 2024 pour contribuer à l'identification des freins réglementaires et à l'évolution des techniques constructives au travers des ouvrages olympiques, en lien avec le CSTB et l'AQC et nous nous appuyons concernant la sécurité incendie sur le texte de référence qui vient d'être élaboré.*

Extrait du discours de Luc CHARMASSON, président du Comité Stratégique de Filière Bois : *Seul le bois à titre principal, et les autres matières biosourcées, ont la capacité à retirer du gaz carbonique à l'atmosphère et à le stocker à longue durée de vie dans les matériaux bois construction. Les autres matériaux de construction peuvent réduire leurs émissions de GES vers l'atmosphère, mais resteront émetteurs nets de GES. Pour cette raison, le secteur du bâtiment ne sera pas en capacité d'atteindre la neutralité carbone en 2050, prévue dans la Stratégie Nationale Bas Carbone, sans le recours massif aux solutions constructives bois. Pour le village olympique, je propose que l'on communique également sur l'apport du stockage carbone assuré par le bois et les biosourcés dans le calcul du budget carbone des constructions olympiques.*

À propos de France Bois 2024 : France Bois 2024 est la structure projet mise en place par la filière bois construction et aménagement pour les JO de Paris, portée par ADIVBois (Association pour le Développement des Immeubles à Vivre Bois) et financée par France Bois Forêt (Interprofession nationale de la filière forêt-bois) et le Codifab (Comité professionnel des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois). C'est un projet structurant et fédérateur du Contrat Stratégique de la Filière Bois, signé le 16 novembre 2018. Présidé par Georges-Henri Florentin, il rassemble l'ensemble des organisations professionnelles du secteur . www.francebois2024.com

Rejoignez-nous sur les réseaux #FranceBois2024



@2024bois



@france bois 2024

Contact presse : MFL Communication : Manuella Arnold
manuella@mflcommunication.com - 06 79 12 89 28

